

SÉANCE 09 AVRIL 2019

REGIE DE TRANSPORTS – COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Sous la présidence de Mr PETIT Yves, Doyen, le Compte Administratif 2018 de la Régie de Transports est présenté. Après l'avoir étudié et en avoir délibéré, les Membres du conseil adoptent à l'unanimité des votes le compte administratif 2018 comme suit :

section d'exploitation : solde créditeur 8 326.72 €
section d'investissement : solde créditeur 23 867.18 €

REGIE DE TRANSPORTS - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018

Affectation du résultat d'exploitation : Excédent de fonctionnement capitalisé (art 1068): 0 €
Report à nouveau d'exploitation : 8 326.72 €

Mme le Maire reprend la présidence de séance

REGIE TRANSPORTS - COMPTE DE GESTION 2018

Le compte de gestion de Mr le Receveur n'appelant ni observation ni réserve, il est adopté à l'unanimité des votes.

REGIE DE TRANSPORTS – BUDGET PRIMITIF 2019

Mme Beaudouin propose le budget primitif 2019 de la Régie de Transports ; après délibération il est adopté à l'unanimité des votes tel que proposé ;

il est équilibré en dépenses et recettes comme suit :

section d'exploitation : 18 370 € section d'investissement : 26 685 €

COMMUNE – BUDGET PRIMITIF 2019

Mme le Maire présente au Conseil le projet de Budget primitif 2019 préparé par la commission des finances. Après l'avoir étudié et en avoir délibéré, les Membres du Conseil adoptent à l'unanimité des votes le budget primitif 2019 tel que proposé par Mme le Maire.

Il est équilibré en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 750 650 €
Section d'investissement : 731 174 €

SDE76 ÉCLAIRAGE PUBLIC PARKING DE L'ÉGLISE

Madame le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire **EP-2019-0-76456-M1977** et désigné « parking de l'église » dont le montant prévisionnel s'élève à 46 116.40 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 19 744.80 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le projet ci-dessus ;
- d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2019 pour un montant de 19 744.80 € TTC ;
- de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

INFORMATIONS DIVERSES

Mr Petit, Adjoint, informe que la commune a reçu un avis informel pour le PLU de la part de la DDTM. Suite à cet avis, la commission d'urbanisme doit se réunir à nouveau. La réunion est prévue le 18 avril à 14h30 à la Mairie ; tous les conseillers non concernés par la commission sont les bienvenus.

Mr Petit, Adjoint, indique que le parcours de santé est définitivement installé par les agents communaux. Par mesure de sécurité, il serait judicieux de réaliser un contrôle par une entreprise agréée. Il présente le devis de la société APAVE d'un montant de 390.00 € HT soit 468.00 € TTC. Après avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal acceptent le devis de l'entreprise pour son montant.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019, et qu'il convient d'arrêter le bureau pour cette journée.

QUESTIONS DIVERSES

Mr Renoult informe à nouveau que le car ne s'arrête pas à l'arrêt des tilleuls.

Mr Renoult demande s'il serait possible de mettre un ralentisseur dans l'Allée des Tilleuls, car certains habitants ne respectent pas la limitation à 30 km/h. Mme le Maire indique qu'il n'est pas prévu de mettre un ralentisseur dans cette rue, les usagers doivent respecter la limitation.

Mr Renoult précise qu'il y a un trou qui se forme dans la Rue du Bois Guilbert juste après l'intersection avec la Rue de l'Étang. Mme le Maire va en informer la direction des routes car il s'agit d'une départementale.

Mr Renoult indique que les arbres ne sont pas élagués dans l'Avenue des Comtes de Germiny. Mme le Maire fera un rappel aux propriétaires concernés dans l'ensemble de la commune.

Plus aucune question n'étant posée la séance est levée à 22h20.